



**ENQUÊTE SUR LES PRIX
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
EN SEINE-MARITIME**

Année 1999

Mise en garde

Les prix qui figurent dans cette étude excluent toutes les taxes et redevances : redevances prélèvement et contre-valeur pollution de l'Agence de l'Eau, FNDAE, TVA.

Il ne reste dans ces prix que la part facturée revenant à la collectivité pour l'investissement, voire pour le fonctionnement, et la part du fermier dans le cas d'une délégation de service public.

Ce choix est motivé par le souci de mettre dans les mains des élus des données qu'ils maîtrisent eux-même et d'avoir une donnée simple, comparable d'une collectivité à l'autre. La contre-valeur pollution introduit une différenciation des prix au sein d'un même syndicat intercommunal qui comprend des communes redevables et non redevables et des taux d'application différents.

L'étude des prix de l'eau potable et de l'assainissement ne portent pas sur un même nombre de collectivités, du fait de regroupements différents des services, et du taux de réponse.

Enfin il faut noter qu'en Seine-Maritime, le mode d'exploitation majoritaire est la gestion déléguée (127 collectivités sur 162, soit 78 %) ; 35 collectivités sont en régie assistée ou directe. Les délégations de service sont dévolues à 80 % à la Générale des Eaux, 13 % la Lyonnaise et 4 % à une entreprise indépendante des grands groupes (% de collectivités en DSP).

Sources de données

Origine, dans l'ordre décroissant:

- simulations de factures 120 m³ fournies par les exploitants,
- rapports annuels d'exploitation,
- questionnaires envoyés aux collectivités.

Calcul des prix moyens de l'eau et de l'assainissement

Eau potable

L'analyse porte sur 160 collectivités (la totalité du département) et sur la base de 120 m³, HT et hors redevances.

- **Prix moyen : 8,18 F/m³.**
- **115 collectivités ont un prix de l'eau compris entre 6 et 11 F/m³.**

Dans ces collectivité figurent des syndicats, des communes et certaines villes comme Dieppe, Fécamp ou Le Havre.

Un second prix moyen de la part Eau a été calculé sur la base des mêmes chiffres mais en pondérant avec la population de toutes les collectivités. Ce prix moyen de la part Eau pondéré par la population est de 7,27 F/m³. Ce prix se rapproche d'un prix moyen par habitant.

Assainissement

Etude sur 140 collectivités.

- **Prix moyen : 9,92 F/m³ .**
- **86 collectivités ont un prix compris entre 6 et 14 F/m³.**

Le prix moyen pondéré par la population est de 7,90 F/m³.

On remarque que l'écart entre le prix moyen simple et le prix moyen pondéré est plus élevé pour l'assainissement que pour l'eau.

Prix total : eau et assainissement

Etude sur les 140 collectivités pour lesquelles la Fédération dispose des parts Eau et Assainissement

- **Prix moyen : 18,07 F/m³**

Le prix moyen pondéré de l'eau assainie est de 15,17 F/m³.

Comparaison des prix en fonction des modes d'exploitation

Comparaison des prix Délégations de service - Régies

Prix moyen Eau potable

- 8,62 F/m³ en délégation de services public (111 délégations de service)
- 7,20 F/m³ en régie (49 régies)

soit un prix moyen environ 20 % supérieur en délégation de service qu'en régie.

Prix moyen Assainissement

- 10,80 F/m³ en délégation de service public (93 délégations de service)
- 8,18 F/m³ en régie (47 régies)

soit un prix moyen environ 32 % supérieur en délégation de service qu'en régie.

Répartition des prix en délégation de service

La répartition moyenne au sein des parts Eau et Assainissement est la suivante :

	Part EAU		Part ASSAINISSEMENT	
	F/m3	%	F/m3	%
Part fixe fermier	1,449	16,81	0,586	5,42
Prix m3 fermier	5,011	58,14	4,69	43,44
Part fixe collectivité	0,185	2,14	0,32	2,96
Prix m3 collectivité	1,973	22,9	5,20	48,16

Comparaison entre les résultats de 1995 et de 1999

L'étude réalisée par la Fédération **en 1995** sur 94 syndicats donnait les résultats suivants : **10,30 F/m3 pour l'assainissement** et **7,90 F/m3 pour l'eau** (Hors Taxe et Hors Redevance).

En reprenant les mêmes collectivités qu'en 1995 (principalement des syndicats ruraux), on obtient les moyennes suivantes : **11,70 F/m3 pour l'assainissement** et **8,90 F/m3 pour l'eau** (Hors Taxe et Hors Redevance), soit sur la période 1995-99 :

- + 1,40 F/m3 pour l'assainissement
- + 1,00 F/m3 pour l'eau.

Ceci représente pour ces collectivités une **hausse de 13 % du prix total hors taxe et redevance sur la période 95-99**.

Une enquête nationale avait été demandée par le Ministère des Finances portant sur le prix de l'eau de 738 communes françaises, essentiellement urbaines : **sur la période 1995-99, le prix moyen est en hausse de 12 % sur la France**. Cette enquête a discriminé les communes de moins de 10 000 habitants : la hausse sur la même période y était de 11,7 %.

Chaque collectivité a reçu la répartition du prix de l'eau avec l'indication de sa position.